



GARANTIE PROTECTION DE LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

## Continuation de l'entreprise et planification successorale

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Assurance  
 **Manuvie**

# Une entreprise en expansion a besoin à la fois d'assurance et de protection à long terme

## Protégez la croissance future de votre entreprise avec la garantie Protection de la valeur de l'entreprise.

Vous faites face à bien des défis dans la gestion de votre entreprise, qu'il s'agisse de régler les affaires courantes ou de réaliser vos objectifs à long terme. Et, quel que soit le type de votre entreprise – entreprise individuelle, société de personnes ou société par actions – ces défis peuvent influencer sur votre réussite.

Ces défis consistent notamment à veiller à ce que votre entreprise vous survive, à alléger les conséquences que peut avoir le décès d'un collaborateur essentiel ou à laisser à vos bénéficiaires une somme suffisante pour couvrir l'impôt latent sur les gains en capital de votre entreprise. L'assurance vie est l'un des moyens les plus sûrs de préserver l'avenir de votre entreprise, car elle garantit que les fonds seront disponibles au moment où vous en aurez le plus besoin.

### La croissance de votre entreprise pourrait générer de nouveaux besoins

Plus votre entreprise prend de l'expansion, plus elle prend de la valeur. Si vous décédez, votre entreprise et vos bénéficiaires n'auront peut-être pas les liquidités nécessaires pour couvrir les coûts qu'entraîne la prospérité de l'entreprise. Le paiement des impôts sur les gains en capital ou des dettes de l'entreprise et le provisionnement des conventions de rachat sont des priorités dont il faut tenir compte dans votre planification et dont l'importance augmente au rythme de la croissance de votre entreprise. De plus, vous voulez être en mesure de certifier à vos clients et vos créanciers que vous disposez d'un fonds de roulement suffisamment important pour permettre à l'entreprise de survivre à un décès. Mais comment déterminer à l'avance la somme dont vous aurez besoin plus tard et comment avoir la certitude que vous serez admissible à un supplément d'assurance le moment venu? Évitez qu'un décès prématuré – le vôtre ou celui d'un collaborateur essentiel – ne vous laisse dans une telle position. Pour vous assurer que cette éventualité ne se produira pas, vous avez plusieurs options :

#### Option 1

Souscrire une assurance additionnelle aujourd'hui en prévision des besoins futurs de votre entreprise... **mais quel montant d'assurance devriez-vous souscrire?** Il est difficile de prédire aujourd'hui l'ampleur et le rythme de la croissance de votre entreprise.

#### Option 2

Souscrire une assurance additionnelle quand la valeur de votre entreprise augmente... **mais que se passera-t-il si vous n'êtes pas en bonne santé à ce moment-là?** Dans l'avenir, cette assurance risque de coûter beaucoup plus cher qu'aujourd'hui. De plus, vous ne serez peut-être plus assurable si votre état de santé s'est détérioré dans l'intervalle.

#### Option 3

Souscrire la garantie Protection de la valeur de l'entreprise. Unique en son genre, la garantie Protection de la valeur de l'entreprise peut être ajoutée aux contrats Temporaire Entreprise<sup>MD</sup>, Temporaire Famille<sup>MC</sup>, Temporaire Famille - Vitalité<sup>MD</sup>, InnoVision<sup>MD</sup>, Performax Or<sup>MC</sup> et VU Sécurité<sup>MD</sup> de Manuvie. Elle donne aux propriétaires d'entreprise la certitude de pouvoir souscrire la couverture nécessaire lorsque leur entreprise prend de la valeur.

### Une assurance à coût modique, aujourd'hui

Dès le départ, la garantie Protection de la valeur de l'entreprise fait économiser des sommes importantes aux propriétaires d'entreprise. Elle rend l'assurance commerciale plus abordable, car le client peut ne souscrire que le montant de couverture dont il a besoin aujourd'hui selon la valeur actuelle de son entreprise, non selon une estimation de sa valeur potentielle future.

### La tranquillité d'esprit, plus tard

Grâce à la garantie Protection de la valeur de l'entreprise, vous pouvez augmenter votre couverture à mesure que votre entreprise prend de l'expansion et de la valeur. Plus important encore, vous pourrez le faire sans fournir de preuve de bonne santé ou la coûteuse évaluation d'entreprise qui est normalement exigée.

## Avantages de la garantie Protection de la valeur de l'entreprise (PVE)

- Le montant d'assurance qui peut être souscrit est directement lié à la hausse de la valeur de l'entreprise, et vous pouvez augmenter la couverture selon vos besoins, au rythme de l'augmentation de votre part dans l'entreprise... C'est ça, la tranquillité d'esprit.
- Pas besoin d'évaluation approfondie de l'entreprise pour souscrire la PVE. Lorsque vous exercez l'option PVE, Manuvie n'exige que les états financiers\* les plus récents de votre entreprise pour en déterminer la juste valeur marchande.
- Protection accrue – jusqu'à trois fois le montant PVE.
- L'option de souscription d'une couverture additionnelle peut être exercée pendant une période de 10 ans.
- La PVE garantit un supplément d'assurance sans preuve médicale additionnelle.
- La PVE peut servir à augmenter la couverture d'un associé si sa part dans la juste valeur marchande de l'entreprise augmente, même si la juste valeur marchande de l'entreprise n'a pas augmenté.

\* Manuvie se réserve le droit d'exiger des états financiers vérifiés.

## La PVE en action – Étude de cas

### LA SITUATION

Paul et Robert sont propriétaires à parts égales de la Société ABC. Vu le succès de leur entreprise et ses perspectives de croissance, ils estiment qu'une convention de rachat s'impose. Si l'un d'eux décède, le survivant aura les fonds nécessaires pour acquérir les actions du défunt. D'après les états financiers, la Société ABC vaut actuellement 400 000 \$ et, selon les estimations, elle pourrait valoir plus d'un million de dollars d'ici 10 ans.

### LE PROBLÈME

Comment provisionner la convention de rachat? Paul et Robert ont besoin d'une assurance qui répond à leurs besoins actuels, tout en étant assez souple pour augmenter au rythme de la valeur de leur entreprise.

Actionnaire	Intérêts dans la société (%)	Juste valeur marchande (JVM) actuelle (\$)	JVM estimative dans 10 ans (\$)
Paul	50	200 000	500 000
Robert	50	200 000	500 000

### LA SOLUTION

On constate que la façon la moins coûteuse de provisionner la convention de rachat est d'assurer chacun des associés. Si l'un d'eux décède, le survivant recevra les sommes assurées et les affectera au rachat des actions du défunt.

Un contrat Temporaire Entreprise, InnoVision, Performax Or ou VU Sécurité de Manuvie, assorti de la garantie Protection de la valeur de l'entreprise, fournit à chaque associé la protection dont il a besoin aujourd'hui et la possibilité de souscrire un supplément d'assurance plus tard.

Actionnaire	Montant de la couverture de base (%) (couvre les besoins actuels)	Protection de la valeur de l'entreprise (\$) (possibilité de souscriptions futures) <sup>1</sup>	Couverture totale (\$) (basée sur la JVM estimative dans 10 ans) <sup>2</sup>
Paul	200 000	100 000	500 000
Robert	200 000	100 000	500 000

<sup>1</sup> Chaque associé exerce l'option pour 300 000 \$ – le plein montant de la couverture additionnelle permise (trois fois le montant initial). <sup>2</sup> La couverture peut être portée à trois fois le montant PVE initial en tout temps dans les 10 années suivant la souscription initiale, selon la plus-value de l'entreprise.

Pour plus de renseignements sur la Protection de la valeur de l'entreprise, communiquez avec votre conseiller ou téléphonez-nous au **1 888 626-8843**.

Pour en savoir plus sur nos solutions d'assurance individuelle et d'entreprise, visitez notre site **manuvie.ca**.



Les produits d'assurance sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. The Vitality Group Inc. offre le programme Manuvie *Vitalité* conjointement avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Le programme Manuvie *Vitalité* est offert avec certains contrats. Veuillez consulter votre conseiller financier pour en savoir plus et pour déterminer si vous êtes admissible à ce produit. Le nom Vitalité est une marque de commerce de Vitality Group International Inc. que La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Temporaire Entreprise, InnoVision et VU Sécurité sont des marques de commerce déposées de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Temporaire Famille et Performax Or sont des marques de commerce de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.